

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 25 mars 2022</b>	<b>N° 2022-189</b>

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY  
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

**EXCUSE(S) :**

**Monsieur Philippe POUTOU.**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16  
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37  
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h  
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40  
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h  
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30  
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10  
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20  
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09  
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15  
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30  
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16  
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45  
Mme Simone BONORON à partir de 18h11  
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38  
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45  
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38  
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 mars 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la multimodalité  <b>Service études, animation territoriale, marketing</b>	<b>N° 2022-189</b>

---

## RER Métropolitain - Révision de la feuille de route - Décision - Autorisation

---

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis son lancement fin 2018 conjointement par la Région Nouvelle Aquitaine et la Métropole, le projet de RER Métropolitain de l'aire urbaine bordelaise est activement mis en œuvre et soutenu par l'ensemble des partenaires qui y sont associés. De nombreuses délibérations et décisions ont déjà été prises sur ce projet entre 2019 et 2021 sur l'ensemble de ses composantes, témoignant de son déploiement. Cela en fait un des projets pilotes en la matière au niveau national, que la Métropole place au cœur de sa stratégie pour l'amélioration des mobilités sur son territoire et au-delà.

Ce projet est mis en œuvre notamment grâce à l'existence d'un plateau commun de travail occupé par les services de la Métropole et de la Région, et également par l'Etat qui s'est associé au financement depuis 2020, par la SNCF et de ses filiales, ainsi que le Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités.

En novembre 2021, et du fait de l'intérêt du projet pour les habitants du territoire girondin, le Département de la Gironde a décidé de participer activement à l'aboutissement de ce projet partenarial, en apportant une contribution financière de 170M€ (avec une affectation de crédits dédiés à la ligne du Médoc) et en proposant son appui dans les instances de pilotage. L'évolution en termes de partenariat, de gouvernance et de financement amenée par la participation du Département, a motivé la volonté des collectivités à réviser la feuille de route. C'est l'objet de la présente délibération.

Cette nouvelle feuille de route du RER Métropolitain formalise ainsi les points suivants :

- la participation du Département de la Gironde au financement, au pilotage et à la gouvernance du projet, aux côtés des autres financeurs que sont la Métropole, la Région et l'Etat, ainsi qu'aux côtés des autres partenaires, SNCF et Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités ;
- le plan de financement prévisionnel et la répartition des clés de financement des partenaires sur les différentes actions ;
- l'évolution du périmètre géographique du projet sur son volet ferroviaire, en incluant l'intégralité de la ligne ferroviaire du Médoc, jusqu'au Verdon/Pointe de Grave.

### **Le projet de RER Métropolitain réaffirmé**

Les ambitions du projet de RER Métropolitain sont réaffirmées dans la nouvelle feuille de route, avec pour le volet ferroviaire la mise en place à l'horizon 2028 de trains RER omnibus, diamétralisés, cadencés à l'horizon 2028 à la demi-heure sur toute la journée sur les trois

lignes de l'étoile ferroviaire bordelaise : Libourne-Bordeaux-Arcachon, Saint Mariens-Bordeaux-Langon, et Bordeaux/Pessac-Macau. A plus long terme, il est envisagé d'aller vers une fréquence au quart d'heure en période de pointe sur les secteurs les plus fréquentés.

Dans cette nouvelle feuille de route, le périmètre du volet ferroviaire du projet est étendu à l'ensemble de la ligne du Médoc, jusqu'au Verdon/Pointe de Grave, dans la mesure où le Département et la Région souhaitent renforcer leur action sur ce territoire étendu et en manque de solutions performantes en faveur des mobilités, avec une enveloppe dédiée.

Pour le volet routier du projet, il s'agit de réaffirmer la volonté des partenaires de déployer un réseau de lignes de cars express à l'image de la ligne Bordeaux-Créon, en priorité sur les territoires qui sont dépourvus de lignes ferroviaires.

D'une manière générale les objectifs de réalisation des actions sont maintenus, la réécriture de la feuille de route permettant d'ajuster certaines échéances en tenant compte de l'avancement à date des études, des procédures réglementaires, et des contraintes de programmations apparues depuis la première feuille de route en 2018. Ainsi les principaux jalons sont :

- le lancement des études de définition des lignes de cars express dès 2022 pour les corridors de Blaye, ceinture ouest de l'agglomération et Médoc et, en 2023, pour la desserte du bassin d'Arcachon nord et Val de l'Eyre ; la mise en place des lignes se fera suite aux conclusions des études,
- l'ouverture de la nouvelle halte du Bouscat Sainte Germaine pour 2023,
- la réouverture de la halte de Talence Médoquine pour 2025,
- l'achèvement de l'aménagement des Origines/Terminus à Arcachon, Langon, Libourne et Saint-Mariens pour 2027-2028, et la mise en œuvre des dessertes à la demi-heure sur ces lignes sur l'ensemble de la journée ; d'ici cet horizon, des renforts progressifs auront été mis en place en fonction de la capacité du réseau,
- un objectif fixé à 2030 pour l'amélioration de la desserte sur la ligne du Médoc entre Bordeaux/Pessac et Macau.

### **Financement des actions ferroviaires et routières**

En termes de financement, la Métropole renouvelle sa volonté d'intervenir d'une manière générale à parité avec les autres partenaires sur les différents éléments de la feuille de route, dans la limite de ses compétences en matière de mobilité et de territorialité.

S'appliquerait donc un principe général de répartition de la manière suivante sur le volet ferroviaire relevant strictement du projet de RER Métropolitain :

- Aménagement des infrastructures ferroviaires : 1/3 Métropole, 1/3 bloc Département + Région, 1/3 Etat,
- Matériel roulant (achat de nouvelles rames) : 1/2 Métropole, 1/2 Région,
- Coûts nets d'exploitation : 1/2 Métropole, 1/2 Région.

Ces principes resteront toutefois ajustables, dans les conventions de financement, selon les spécificités techniques de chaque opération du RER. En particulier, la Métropole concentrera son action sur le développement des infrastructures ferroviaires nécessaires au RER, et ne souhaite pas intervenir sur leur régénération. En ce qui concerne les opérations de développement, il devra être identifié si elles concourent uniquement à la mise en œuvre du RER Métropolitain ou si elles constituent également une amélioration plus générale du réseau ferré, auquel cas seule la part liée au RER fera l'objet de l'investissement de la Métropole.

D'une manière générale le financement par d'autres acteurs sera recherché : Europe, Communes, EPCI, Autorités Organisatrices de Mobilités par exemple.

Le financement de la ligne ferroviaire du Médoc au nord de Macau fait figure d'exception, avec une action portée essentiellement par le Département et la Région, le programme

intégrant une part importante de travaux de régénération de la ligne ferroviaire.

Au total, la Métropole entend participer au développement des infrastructures ferroviaires et à l'achat de matériel roulant pour le RER à une hauteur prévisionnelle de 175 millions d'euros répartis jusqu'en 2028.

Les modalités de financement des actions sur les gares et haltes du périmètre sont en cours d'élaboration et feront l'objet d'un protocole spécifique établi entre les partenaires ultérieurement.

En ce qui concerne le financement du volet routier, les actions d'aménagement seront portées en fonction des compétences territoriales : par la Métropole dans le territoire métropolitain, et le Département ou l'Etat au-delà selon la catégorie de voirie.

Les coûts nets de fonctionnement des cars express seront répartis selon le principe suivant : 25% Région, 25% Bordeaux Métropole, et 50% Nouvelle-Aquitaine Mobilités (via le versement mobilités additionnel que le syndicat doit lever).

### **Actions transversales et partenariales - Gouvernance**

Au-delà des actions menées pour l'aménagement des infrastructures ferroviaires et routières pour mettre en place les nouvelles circulations, la feuille de route prévoit également des actions transversales et partenariales pour améliorer les facilités d'usage, inciter au report modal, et mieux informer sur le service. Il s'agit notamment de :

- la tarification du service de RER : mettre en place une tarification adaptée et encourageante au profit des trains du RER et des cars express articulée avec celle du réseau urbain TBM ;
- la billettique : converger à terme vers un support unique pour tous les modes de transport : TER, cars express, réseau TBM ; et favoriser dès à présent la communication et la perméabilité entre les outils des différents réseaux de transports pour garantir le meilleur service à l'utilisateur ;
- le marketing et la communication : faire connaître le service de RER, mettre en avant ses atouts, et rendre compte de la performance du service.

En dernier lieu la feuille de route précise les principes de la gouvernance du projet, dont le pilotage exécutif est assuré par les trois présidents de collectivités et les différents partenaires associés.

L'intégralité de la feuille de route partagée par les trois collectivités de Bordeaux Métropole, du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine, est annexée à la délibération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,  
**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,  
**VU** la délibération du Conseil métropolitain n° 2021-430 en date du 23 septembre 2021 adoptant le nouveau Schéma des mobilités,  
**VU** la délibération du Conseil départemental de la Gironde n° 2021-75-CD du 22 novembre 2021 relative au fonds de concours pour le développement des lignes ferroviaires locales,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que l'amélioration des conditions de mobilité des habitants des zones périurbaines de l'agglomération bordelaise, qu'ils résident ou non au sein de Bordeaux Métropole, est un enjeu crucial,

**CONSIDERANT** le levier constitué par le projet pour modifier les comportements et à accélérer le report modal,

**CONSIDERANT** les actions déjà engagées au titre du projet de Réseau Express Régional (RER) métropolitain via le développement du Train Express Régional et la création d'un réseau de « cars express »,

**CONSIDERANT** l'accompagnement financier prévu par les autres collectivités territoriales que sont le Département de la Gironde et la Région Nouvelle Aquitaine, ainsi que la participation prévisionnelle de l'Etat,

**CONSIDERANT** le rôle central donné au RER Métropolitain dans le nouveau Schéma des mobilités de la Métropole,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Métropole de poursuivre les actions engagées et sa participation au projet,

**CONSIDERANT** qu'au niveau du transport ferroviaire, la Région Nouvelle-Aquitaine est l'Autorité Organisatrice de Transport et que la Métropole agit en accompagnement de son action,

### **DECIDE**

**Article 1** : de renouveler l'engagement de la Métropole dans le projet de RER Métropolitain.

**Article 2** : d'acter l'arrivée du Département de la Gironde au titre des financeurs du projet.

**Article 3** : de valider l'intégration de l'ensemble de la ligne ferroviaire du Médoc dans le périmètre du projet du RER Métropolitain, et de participer à son développement au profit d'un renforcement des dessertes en particulier sur le tronçon Bordeaux/Pessac – Macau.

**Article 4** : d'approuver les termes de la nouvelle feuille de route tels que rappelés plus haut et présentés en annexe.

**Article 5** : de demander à l'Etat, et en collaboration avec la Région, de prévoir un plan de mobilisation de crédits pour le développement du RER Métropolitain.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>31 MARS 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>31 MARS 2022</b>	la Vice-présidente,
	Madame Claude MELLIER